



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 27 mars 2026

Délibération n° **2026-070**
Objet : **Election des membres de
la CAO et de la Commission
MAPA**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six à la
Salle Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Iseuline EYME, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Madame Audrey CEARD, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Anne DHORNE, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Denis GRAS, Madame Nathalie LEFEBVRE, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Hélène GOY, Monsieur Bruno ROUSSEY, Madame Nadine FORTOUL, Madame Jessica BOSSEINS, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Sonia ASSIDI, Monsieur Alexandre MICHEL, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Iseuline EYME, Monsieur Johan HAQUIN, Madame Amélie CAMIER-LONGEPIERRE, Monsieur Benjamin SABY, Madame Annabelle CONSTANT, Monsieur Aloïs EYMARD

Représentés :

Madame Paméla BEAUVAIS donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Jean-Luc MELGAZZA donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Martine ASSANDRI donne pouvoir à Monsieur Aloïs EYMARD

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ainsi que les articles D. 1411-3 à D. 1411-4 ;

Vu le PV d'élection du conseil municipal du 15 mars 2026 et le PV d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de constituer la CAO (Commission d'Appel d'Offres) et ce pour la durée du mandat ;

- De procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la CAO au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;
- De définir les modalités de remplacement des membres de la CAO ou de modification de sa composition ;

- De préciser le rôle de la CAO pour les marchés publics passés selon une procédure non formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est inférieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique ;

**Madame le Maire entendue,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **PROCÈDE** à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la CAO

Président de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- M. Christian PARPILLON
- M. Marc AUDIER
- M. Franck BERNARD-BRUNEL
- M. Denis GRAS
- M. Aloïs EYMARD

Membres suppléants :

- M. Olivier LEFRANCOIS
 - M. Alexandre DIDIER
 - Mme Anne DHORNE
 - M. Jean-Claude DOU
 - Mme Martine ASSANDRI
- **PRÉCISE** que les membres de la CAO seront également membre de la commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

Le 30 mars 2026

Madame Le Maire
Chantal EYMEOD

La secrétaire de séance
Iseuline EYME



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.